

Un chant solennel ?

Jean-Luc LIÉNARD

Qui peut dire ce qu'est un chant solennel pour une assemblée ? Les textes de référence de l'Église sont ignorés, la volonté d'harmonisation des répertoires par la Conférence des Evêques de France reste sans suite, les recueils diocésains peu utilisés (récemment, j'en ai eu la confirmation au cours d'une liturgie à la cathédrale). Enfin, ici ou là, l'accent est mis sur la facilité musicale, la simplicité des paroles ou la capacité des fidèles à mémoriser l'ensemble.

Après les difficultés (trop rapidement) évoquées, il nous faut définir des critères pour une solennité de nos chants d'assemblée.

Le premier serait que le chant doit exprimer le mystère de Dieu au centre de l'action liturgique. Puis viendrait la communauté croyante en marche vers le salut suite à la révélation et l'action de Dieu. Enfin, viendrait la qualité musicale et rédactionnelle du chant.

Le récent *Directoire pastoral pour le ministère des évêques* (n° 146) le redit autrement : « La musique sacrée occupe dans le culte une place essentielle pour don-

ner de l'importance à la célébration et susciter une résonance profonde chez les fidèles, elle doit être toujours unie à la prière liturgique, se distinguer par sa beauté expressive et se conformer à l'harmonieuse participation de l'assemblée dans les moments prévus par les rubriques » de la Constitution *Sacrosanctum concilium* (nn. 112-121) et le *Catéchisme de l'Église catholique* (n°1157).